

Liste des résolutions

2023

1^{ère} Assemblée

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 30 janvier 2023 à 16 h, à la salle de conférence d'Hecla Québec (223, rue Principale – La Sarre) et via TEAMS.

- R. 23-01 **SUR PROPOSITION de m. Francis Wurtz, appuyé par Me Nathalie Gingras, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en laissant le point 9 ouvert.**
- R. 23-03 **SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 novembre dernier, tel que présenté.**
- R. 23-04 **SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée par M. Cédric Jacob, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter tous les chèques émis lors des mois de novembre et décembre derniers, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.**
- R. 23-05 **SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ de désigner Caroline Gamache, directrice générale, de déposer une demande de licence de système de loterie, pour un tirage 50/50, ainsi qu'une demande de permis de vente d'alcool, pour le souper-conférence, à la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que toute démarche administrative qui s'y rapporte.**
- R. 23-06 **L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de M. Francis Wurtz, appuyé par M. Jason Melançon, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 18 h 30.**

2^e Assemblée

PROCÈS-VERBAL de la 2e assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur Jacques-Paradis, tenue le 21 mars 2023 à 16 h à la salle de conférence Hecla Québec (223, rue Principale – La Sarre) ET via TEAMS, 223 rue Principale La Sarre.

- R. 23-07 **SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée par Mme Sabrina Melançon, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en laissant le point 9 ouvert.**
- R. 23-08 **SUR PROPOSITION de Mme Marie-Andrée Mercure, appuyée par M. Jason Melançon, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 30 janvier dernier, tel que présenté.**
- R. 23-09 **SUR PROPOSITION de M. Cédric Jacob, appuyé par Mme Marie-Andrée Mercure, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter tous les chèques émis lors des mois de janvier et février derniers, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.**

R.23-10 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée de Mme Marie-Andrée Mercure, et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, il est résolu de fixer le budget « PUBLICITÉ », pour la campagne 2023—2025, à 30 000 \$.

R.23-11 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée de Me François-Michel Gagnon, et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, il est résolu de supporter le projet du département de santé mentale, excluant les éléments mentionnés plus haut, pour un montant de 7 220 \$.

R.23-12 SUR PROPOSITION de Mme Sabrina Melançon, appuyée de M. Cédric Jacob, et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, il est résolu de supporter les projets d'aménagement de la chambre de soins palliatifs, à la hauteur de 100 000 \$ (100 % du projet), d'aménagement des salles de pause des employés, à la hauteur de 65 000 \$ (100 % de la demande) ainsi que l'achat d'équipements médicaux pour l'urgence du Centre hospitalier de La Sarre, pour 70 000 \$ (100 % du projet).

R.23-14 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, secondée de M. Francis Wurtz, et appuyée à l'unanimité, il est résolu de soutenir le projet de construction du premier service de garde exclusif pour les employés du CISSSAT en Abitibi-Ouest et ce, pour une réalisation d'ici 2025. Le tout étant possible avec accord du CISSSAT pour la prise de possession du nouveau bâtiment, d'ici 5 ans.

R.23-13 L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de Mme Sabrina Melançon, appuyée par M. Jason Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 18 h 30.

R.23-15 Sur une proposition dûment transmise par courriel (2 mai 2023), à tous les membres du conseil d'administration de la Fondation du Docteur-Jacques-Paradis, suite à une demande de M. Cédric Jacob et **CONSIDÉRANT QUE** :

- M. Jacob n'a aucunement participé à la prise de décision de cette résolution ;
- Que le contexte actuel de pénurie de logement en Abitibi-Ouest rend difficile la recherche pour les nouveaux arrivants en mai ;
- C'est M. Jacob lui-même qui a souligné la possibilité de conflit d'intérêt;
- Malgré le fait que c'est la FDJP qui est signataire du bail, les fonds proviennent de la Grande Séduction et géré par leur comité.
- Toutes les informations ont été transmises avec cette proposition de résolution.

SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, secondé de M. Jason Melançon, et appuyé à l'unanimité, il est résolu de convenir que nous avons été informés d'un possible conflit d'intérêt concernant la location d'un logement, appartenant à M. Cédric Jacob, administrateur de la FDJP, pour l'accueil de nouveaux infirmiers/infirmières, dans le cadre de La Grande Séduction. Ayant répondu à un appel d'offre, le logement a été sélectionné. Il est également résolu de convenir que cette entente est approuvée par tous les administrateurs, sauf M. Jacob n'ayant pas droit de vote sur cette prise de décision.

3^e Assemblée

PROCÈS-VERBAL de la 3e assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 23 mai 2023 à 16 h à la salle de conférence Hecla Québec ET via TEAMS, 223 rue Principale La Sarre.

R. 23-16 SUR PROPOSITION de M. Anthony Roy, appuyé par Me Nathalie Gingras, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en laissant le point 9 ouvert.

R. 23-17 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par Mme Marie-Andrée Mercure, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 21 mars dernier, tel que présenté.

- R.23-18 **SUR PROPOSITION de Mme Marie-Andrée Mercure, appuyée par M. Jason Melançon, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter tous les chèques émis lors des mois de janvier et février derniers, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.**
- R.23-19 **L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par M. Anthony Roy, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 18 h 30.**

4^e Assemblée

PROCÈS-VERBAL de la 4e assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 27 juin 2023 à 16 h à la salle Sommet 1 du Centre hospitalier de La Sarre ET via TEAMS.

- R. 23-20 **SUR PROPOSITION de M. Cédric Jacob, appuyé de Mme Sabrina Melançon, il est résolu d'adopter, tel que rédigé, les états financiers au 31 décembre 2022. La présidente est autorisée à signer les documents afférents au nom du conseil d'administration.**
- R. 23-21 **SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par Mme Marie-Andrée Mercure, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 23 mai dernier, après les corrections de coquilles soulevées par Mme Sabrina Melançon.**
- R.23-22 **SUR PROPOSITION de Dre Catherine Letarte, appuyée par M. Cédric Jacob, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ d'adopter tous les chèques émis lors du mois de mai dernier, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.**

R.22-38	SUR PROPOSITION de M. Cédric Jacob, appuyée par Dre Catherine Letarte, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ de contribuer à 100 % sur le projet déposé par l'équipe de l'URFI, d'une valeur totale de 1 150 \$, pour l'achat de baguettes de pool, d'orthèses et d'une canne déambulatoire.
---------	---

- R.23-24 **L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de Dre Catherine Letarte, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 19 h.**

R.23-25	<p>Sur une proposition dûment transmise par courriel (11 septembre 2023), à tous les membres du conseil d'administration de la Fondation du Docteur-Jacques-Paradis et CONSIDÉRANT QUE :</p> <ul style="list-style-type: none">– Caroline avait déjà parlé du fonds FQIS pour un dépôt de projet concernant le soutien au transport des patients en oncologie ;– Que le contexte actuel ne nous permet pas de croire que la situation du transport va s'arranger ;– Que la politique de remboursement des frais de transport du CISSAT doit être mise à jour et prendre en considération la situation actuelle ;– Que nous nous sommes engagés, au départ, pour une somme annuelle de 5000 \$ et que 6 mois plus tard, nous avons presque doublé notre contribution à ce projet ;– Afin de déposer au FQIS, une résolution du C. A. est exigée dans les documents joints au dossier. <p>SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, secondé de M. Anthony Roy, et appuyé à l'unanimité, il est résolu d'autoriser Mme Caroline Gamache, directrice générale, de déposer un projet de soutien au transport de patients d'un montant total de 12 000 \$ (soit une demande au FQIS de 10 800 \$ pour une contribution de 10 % de la FDJP, soit 1 200 \$).</p>
---------	--

5^e Assemblée

PROCÈS-VERBAL de la 5e assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 26 septembre 2023 à 16 h à la salle de conférence HECLA et via TEAMS.

R. 23-27 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Jason Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 27 juin dernier tel que présenté aux administrateurs.

R. 23-28 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée par Mme Sabrina Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter tous les chèques émis lors des mois de juin, juillet et août derniers, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.

R.23-29 SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, suite aux recommandations de l'équipe VMD, en présence de LGS (Sylvain Trudel) et la FDJP, de placer les sommes qui arrivent à terme d'ici novembre 2023, dans des placements **OBLIGATIONS** pour 300 000 \$ et le reste dans des placements à taux variable.

R. 23-30 ATTENDU QUE;

- Le décès de M. René brassard est survenu le 6 juin 2023 ;
- Que la recherche testamentaire a confirmé que la FDJP était la seule légataire universelle de M. Brassard;
- Qu'un légataire universel reçoit tous les actifs et les passifs d'un défunt;
- La FDJP considère dangereux de prendre ce risque.

SUR PROPOSITION de Mme Karel Raymond, appuyée par M. Cédric Jacob, il est donc résolu et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

- De renoncer, purement et simplement, à la succession de M. René Brassard;
- De mandater Me Michelle Lavigne, notaire, afin de préparer l'acte de renonciation pure et simple;
- D'autoriser Me François-Michel Gagnon, administrateur de la FDJP, afin de signer ledit acte de renonciation ainsi que tout document nécessaire ou utile à cet effet;
- D'aviser le liquidateur de la succession, M. Richard Thiboutot, de la renonciation de la succession.

R. 23-31 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée par Mme Sabrina Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, de reconduire le mandat de Mme Karel Raymond, en tant que présidente, pour la prochaine année au sein du comité exécutif. Mme Raymond accepte le rôle.

R.23-32 SUR PROPOSITION de Mme Sabrina Melançon, appuyée par Mme Marie-Andrée Mercure, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, de reconduire le mandat de M. Francis Wurtz, en tant que vice-président, pour la prochaine année au sein du comité exécutif. M. Wurtz accepte le rôle.

R.23-33 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, de nommer M. Cédric Jacob au titre de TRÉSORIER du comité exécutif et signataire des documents comptables (dépenses, achats, placements, états financiers, etc.). M. Jacob accepte le rôle.

R.23-34 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Cédric Jacob, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, de reconduire le mandat de Dre Catherine Letarte, en tant que secrétaire, pour la prochaine année au sein du comité exécutif. Dre Letarte accepte le rôle.

R.23-35 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par Me Nathalie Gingras, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, que les frais de repas des administrateurs seront défrayés par la FDJP lors des rencontres bimensuelles du conseil d'administration ainsi que lors des rencontres extraordinaires.

R.23-36 L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par Mme Sabrina Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 19 h 40.

6e ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL de la 6e assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, tenue le 21 novembre 2023 à 16 h à la salle de conférence HECLA et via TEAMS.

R.23-37 SUR PROPOSITION de M. Francis Wurtz, appuyé par M. Jason Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en laissant le point 10 ouvert.

R.23-38 SUR PROPOSITION de Me Nathalie Gingras, appuyée par Me François-Michel Gagnon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 26 septembre dernier tel que présenté aux administrateurs.

R. 23-39 SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par Mme Karel Raymond, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** d'adopter tous les chèques émis lors des mois de septembre et octobre derniers, les états financiers, les conciliations bancaires, listes de transactions, bilans, balances de vérification, factures et rapports de paies et transmis à tous les administrateurs par courriel, et consultés au préalable avant la rencontre.

R.23-40 SUR PROPOSITION de Me François-Michel Gagnon, appuyé par M. Francis Wurtz, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, d'autoriser M. Anthony Roy de poursuivre les signatures des transactions en ligne, sur Desjardins, jusqu'à la finalisation des modifications des signataires et du trésorier, par Desjardins.

R.23-41 SUR PROPOSITION de M. Jason Melançon, appuyé par Mme Sabrina Melançon, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**, de proposer une alternative au projet « Massage sur chaise en entreprise », pour une offre d'une semaine, lors d'une semaine thématique (semaine des infirmiers/infirmières). Le projet initial, tel que présenté, ne sera pas supporté par la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

R. 23-42 L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION de M. Francis Wurtz, appuyé par Mme Karel Raymond, il est résolu et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que l'assemblée soit levée. La rencontre prend fin à 18 h 40.